Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 11

Rubrik: Service des pesées des ruches

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'emploi des ustensiles en aluminium en apiculture

On a parfois reproché à l'aluminium de former des sels nuisibles quand il est en contact avec le miel (extracteurs, maturateurs) ou avec le sirop de sucre (nourrisseurs).

Or, l'aluminium existe dans la nature, dans le sol, dans le nectar même que les abeilles recueillent dans le calice des fleurs. Différentes expériences de l'auteur prouvent d'une façon formelle que les sels d'aluminium sont sans effet sur les abeilles et que l'on peut employer ce métal sans craindre le moindre accident. Comparée à la quantité d'aluminium se trouvant à l'état naturel dans le miel, celle libérée par le séjour du miel ou du sirop dans des récipients construits en ce métal sont négligeables.

Deutsche Bienenwirtschaft tiré de *La Belgique Apicole.*

Un nouveau débouché pour l'apiculture ?

C'est en tout cas une nouvelle manifestation de l'humour britannique. La presse nous apprend de temps à autre, lisons-nous dans l'éditorial d'une revue apicole d'Outre-Manche, que des poulets ont été piqués par des abeilles et ont succombé. Cette fois-ci, on nous apporte de Mistley (Essex) que deux poulettes ayant été piquées, moins d'une demi-heure plus tard, l'une d'elles avait pondu deux œufs et l'autre trois.

On ignore les suites de l'incident en ce qui concerne les volailles, mais si les poulettes s'en tirèrent sans autre mal, cela pourrait suggérer à leurs propriétaires des idées fécondes pour le développement de leur production ; ce serait en même temps une nouvelle utilisation des ruches que la profession apicole se devrait d'envisager.

On ne dit pas non plus, continue l'éditorial, combien de piqûres les poulettes ont reçues, ni en quelle partie du corps.

The British Bee Journal tiré de la *Gazette Apicole.*

P. ZIMMERMANN.

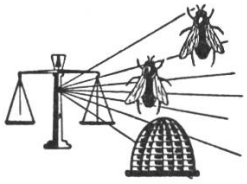

Service des pesées des ruches

Mes chers collègues,

Pour la compréhension de la situation actuelle nous utiliserons les divisions administratives des territoires cantonaux, par la suite nous devrons abandonner ces désignations et les remplacer par des zones climatiques, botaniques.

La carte ci-contre, établie en septembre 1952, fait constater l'état de fait suivant :

Nos collègues du canton de Genève possèdent 2 bascules enregistreuses et une bascule simple SAR. Les trois stations sont aux altitudes de 365, 390 et 391 mètres. Les 2 appareils enregistreurs sont distants à vol d'oiseau de 2,5 km.

Les gens du pays de Vaud ont 5 bascules enregistreuses aux altitudes de 378, 398, 531, 586 et 700 mètres. Deux de ces instruments sont éloignés l'un de l'autre de 1 km. Il s'y trouve neuf stations équipées de bascules simples SAR aux altitudes de 430 m. No 5, 474 m. No 10, 481 m. No 11, 650 m. No 19, 740 m. No 21, 1090 m. No 30, 1144 m. No 31, 1150 m. No 32 et 1272 m. No 33.

Deux possesseurs de balances collaborent à nos services de renseignements. Ce sont les stations Nos 12 et 16 aux altitudes de 500 et 590 mètres.

La terre fribourgeoise n'a qu'un instrument automatique à l'altitude de 638 m. No 39. Trois balances simples SAR occupent les hauteurs de 595 m. No 17, de 622 m. No 18, 729 m. No 22. L'appareil No 24 750 m. est une propriété particulière.

La République neuchâteloise est dotée de deux machines enregistreuses No 40 alt. 825 m. et No 41, alt. 925 m. et de 2 balances SAR simples, No 26 alt. 760 m. et No 41 alt. 772m.

Trois stations d'observations sont dans la même région géographique et forment entre elles un territoire triangulaire dont le périmètre est de 1,5 km + 3,5 km + 4,5 km. Une de ces trois stations donne la moyenne des pesées du rucher complet.

En Valais, il n'y a qu'une bascule à graphique No 38, alt. 510 m. 2 balances SAR simples No 29, alt. 890 m et No 34, alt. 1378 m. L'appareil No 9 à 450 m d'altitude ne nous appartient pas.

Trois balances enregistreuses sont placées dans les Franches Montagnes, mais l'une d'elles No 7, alt. 440 m est un modèle périmé. (La ruche est suspendue à la bascule dans l'intérieur d'une cabine. On ne trouve plus sur le marché les bandes graphiques du cylindre d'enregistrement.) Les 2 autres occupent les altitudes de 425 m, No 4 et 440 m, No 37.

Les 4 stations No 8 alt. 445 m, No 13 alt. 505 m, No 23 alt. 750 m et No 28 alt. 817 m sont équipées de balances simples SAR.

Un apiculteur possède sa balance à la station No 25 alt. 760 m.

Mes chers collègues, dois-je m'étendre davantage sur la situation que je viens de vous décrire, je ne le pense pas, et nous remercions tous ceux qui se sont donné la peine de collaborer à ce service des pesées.

Nous examinerons dans notre futur exposé le délicat problème d'une réforme qui puisse pour nos après-venants avoir une valeur documentaire.

Fleurier, le 17 septembre 1952.

Louis LOUP.

Liste des stations des pesées

Altitude	*No légende*	*Localité*
365 m.	1	Aire-Genève
378	2	Morges
390	3	Chêne-Bourg
425	4	Porrentruy
430	5	Bex I
—	6	—
440	7	Delémont
445	8	Courrendlin
450	9	Chili/Monthey
474	10	Territet
481	11	Marnand
500	12	Bex II
505	13	Berlincourt
531	14	La Rippe
586	15	
590	16	Chailly
595	17	La Vounaise
622	18	Marly-le-Grand
650	19	Vuarrengel
700	20	Fontaine (Vd)
728	21	Carrouge (Vd)
729	22	Broc
750	23	Saicourt (JB)
750	24	Le Mouret (F)
760	25	Tavannes
760	26	Chézard
772	27	Savagnier (N)
817	28	St-Imier
890	29	Orsières
1090	30	Ste-Croix
1144	31	L'Etivaz
1156	32	Les Caudreys
1272	33	La Manche
1378	34	Evolène

Stations d'observations

391 m.	35	Cointrin
398	36	Marcelin Morges
440	37	Delémont
510	38	Sion
638	39	Grangeneuve (Fr.)
825	40	Cernier
925	41	Le Locle

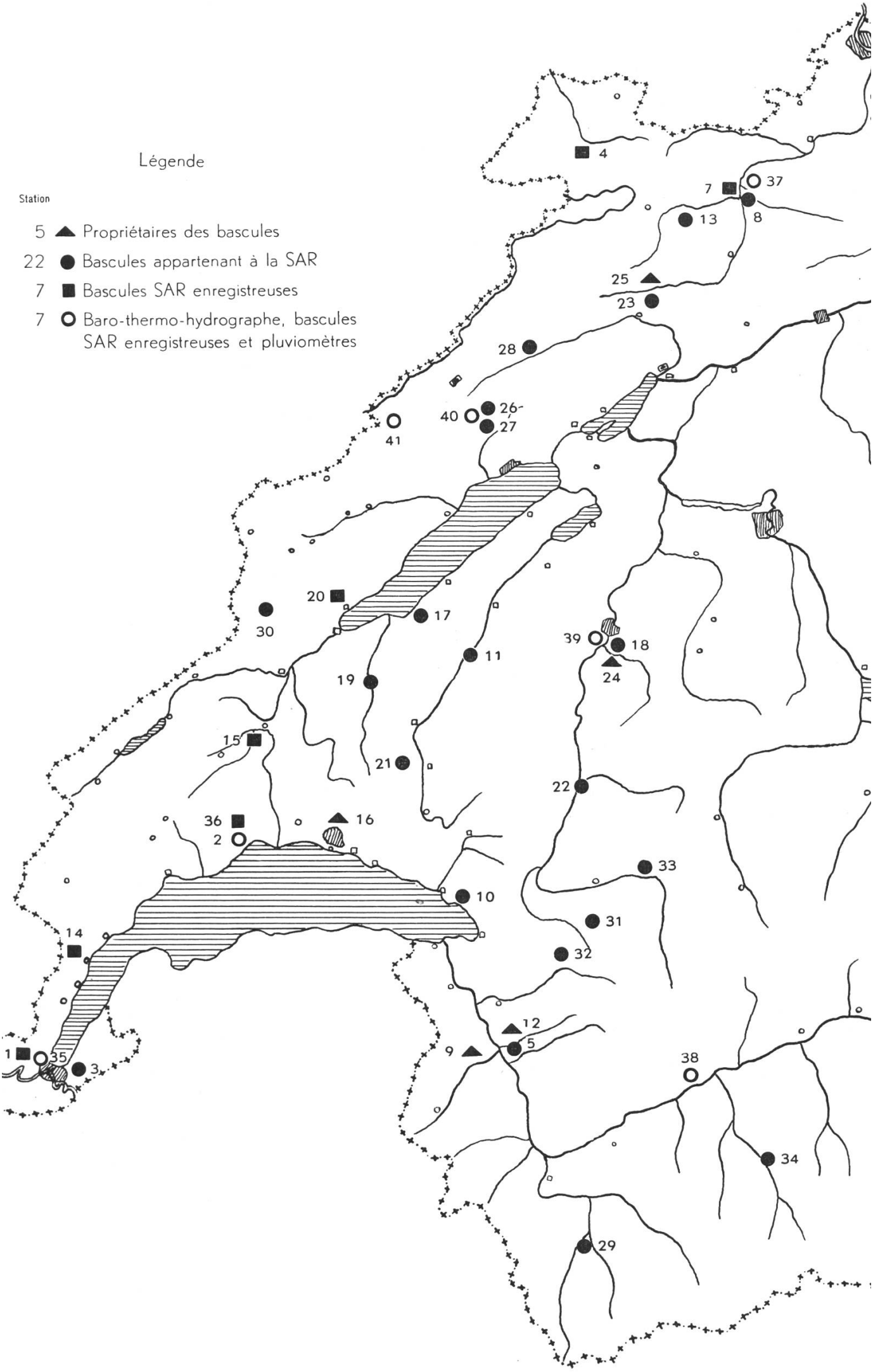
Légende
Station
5 Propriétaires des bascules
22 Bascules appartenant à la SAR
7 Bascules SAR enregistreuses
7 Baro-thermo-hydrographe, bascules SAR enregistreuses et pluviomètres
4
7
37
8
13
25
23
28
26
27
40
41
20
30
17
39
18
24
11
19
15
21
22
36
2
16
33
10
31
14
32
12
5
9
1
35
3
38
34
29

Pesées et stations d'observation

			15 août au 14 septembre		15 septembre au 14 octobre	
No	Alt.		Augment.	Diminution	Augmentation	Diminution
1	365	Aire-Genève	0.600			
2	378	Morges	Nourrissage			0.150
3	390	Chêne-Bourg				0.200
4	425	Porrentruy	Réparation de la balance			0.750
5	430	Bex I			0.050	
7	440	Delémont				
8	445	Courrendlin				
9	450	Chili / Monthey				
10	474	Territet	Nourrissage			2.350
11	481	Marnand				
12	500	Bex II	2.650		Mise en hivernage	
13	505	Berlincourt	Données faussées par la 2e récolte			
14	531	La Rippe				
15	586	Senarclens				2.800
16	590	Chailly-Lausanne	1.350	1.100	Mise au point de la balance pour l'hivernage	
17	595	La Vounaise	0.150	0.750		
18	622	Marly-le-Grand	Nourrissage			0.350
19	650	Vuarrengel				
20	700	Fontaines Vd.				
21	740	Carrouge				
22	729	Broc		1.600		
23	750	Saicourt J.B.				
24	750	Le Mouret Fg.				
25	760	Tavannes	Nourrissage			
26	760	Chézard				
27	772	Savagnier Moyenne de 7 ruch.	12.000	2.300		
28	817	St-Imier	3.500			Nourrissage
29	890	Orsières				
30	1090	Ste-Croix				
31	1144	L'Etivaz				
32	1150	Le Sépey-Les Caudreys				1.100
33	1272	La Manche				
34	1378	Evolène				

Stations d'observation

			Du 15 août au 14 septembre						Du 15 septembre au 14 octobre						
No	Alt.	Localité	Aug.	Dim.	Température max.	Température min.	Pluviomètre mm.	Baromètre max.	Baromètre min.	Augment.	Diminution	Température max.	Température min.	Pluviomètre mm.	Baromètre max.	Baromètre min.
35	391	Cointrin	Nourrissage		+ 32°	+ 9°	110					+ 22°	+ 2°	128		
36	398	Morges	Nourrissage		+ 27°	+ 9°	154					+ 20°	+ 3°	182		
37	440	Delémont		3.900	+ 26°	+ 8°		723	707		3.000	+ 18°	+ 1,5°		725	702
38	510	Sion								1. 0.100		+ 24°	+ 5°	Hygromètre		
										2.	1.650	+ 23°	0°		722	711
										3.	200	+ 23°	+ 4°	max. 95 %		
										4.	200	+ 18°	0°			
										5.	1.100	+ 20°	— 2°	min. 34 %		
39	638	Grangeneuve														
40	825	Cernier	8.110	1.600	+ 28°4	+ 3°	194									
41	925	Le Locle			+ 23°	+ 2°	126									

Fleurier, le 16 octobre 1952

Louis Loup